

Cher(e)s Ami(e)s du Tibet,

Nous sommes heureux de vous retrouver pour cette nouvelle année 2021, déjà quelque peu entamée et qui nous l'espérons apportera le meilleur à tous.

Nous avançons dans nos projets en Inde et au Népal pour venir en aide aux réfugiés tibétains et vous remercions de votre soutien sans lequel il nous serait impossible de réaliser nos actions.

EN AVANT !



ELECTIONS À LA CENTRAL TIBETAN ADMINISTRATION (CTA)



Les élections préliminaires de 2021 se sont tenues début janvier pour toute la communauté tibétaine en exil. Celle-ci a voté pour son prochain Sikyong (premier ministre) et pour les membres du 17e Parlement tibétain.

14 bureaux de vote étaient disponibles à Dharamsala. Malgré la crise sanitaire et les mesures mises en place, le tour préliminaire des élections générales de 2021 a, d'après la CTA, reflété un niveau de participation extraordinaire, notamment parmi la jeune génération de Tibétains.

NOUVEL AN TIBÉTAIN - 2148

L'ANNÉE DU BOEUF DE MÉTAL



Le Losar, nouvel an tibétain, est tombé cette année le 12 février. Cet événement donne lieu à une fête familiale qui est la plus importante du calendrier tibétain. On y organise de nombreuses cérémonies rituelles évoquant plusieurs aspects importants de la spiritualité tibétaine: l'abandon de ce qui est ancien et/ou mauvais, le renouveau et la quête du sens de la vie.

Droits Humains des Tibétains en temps de crise

Partout dans le monde, le contrôle et la répression se sont accrus sous prétexte de la crise sanitaire, laissant peu, voire nulle place à la liberté d'expression et à la défense des droits humains. Le gouvernement chinois s'est emparé de cette brèche et en 2020, la répression a continué plus durement encore : 10 Tibétains ont été arrêtés à Lhassa pour « violation des mesures de contrôles », 75 groupes Wechat (un des réseaux sociaux les plus utilisés en Chine) ont été fermés, les utilisateurs ayant été accusés de « perturber l'ordre social » et de diffuser de fausses informations sur le Coronavirus.



Photo © Tashi Tobgyal

Les autorités de l'est du Tibet et de la région Autonome du Tibet ont publié des avertissements stipulant qu'elles séviraient contre ceux et celles qui répandraient des « rumeurs », « des informations qui menacent ou qui ébranlent la sécurité ou l'unité nationale » ou des « attaques » contre le parti communiste chinois dans sa gestion de la pandémie.

De manière générale, le Tibet est un des endroits dans lequel les libertés sont les plus restreintes au monde. La Chine y exerce son contrôle avec violence.

Le Tibet a plus que jamais besoin de notre soutien !

TIBETAN POLICY AND SUPPORT ACT OF 2020 (TPSA)

Le gouvernement des États-Unis vient d'approuver, au mois de janvier, le Tibetan Policy and Support Act of 2020 (la loi sur la politique et le soutien aux Tibétains) qui pourrait avoir d'importantes conséquences sur la cause tibétaine. Le point le plus important est que les États-Unis lancent un avertissement clair à la Chine de ne pas s'immiscer dans la succession du Dalai-Lama, en reconnaissant que sa succession est une matière qui ne relève que des Tibétains seuls.

Cette loi autorise, entre autres, l'appui des ONGs aux communautés tibétaines dans le Tibet, plaide pour l'établissement d'un consulat des USA à Lhassa (faute de quoi, la Chine ne pourra pas ouvrir de nouveaux consulats aux États-Unis), exprime sa préoccupation sur la surexploitation des ressources naturelles dans le plateau tibétain et prône pour la coopération internationale dans la gestion de l'environnement au Tibet. Elle prévoit la figure d'un coordinateur spécial américain pour promouvoir le dialogue entre la Chine et la CTA (le gouvernement tibétain en exil) afin d'arriver à une solution négociée sur le Tibet. Enfin, elle exhorte le gouvernement du Népal à reconnaître légalement les réfugiés tibétains qui y vivent.

Cette loi s'accompagne d'un paquet budgétaire non négligeable, dont 8 millions de dollars pour le Tibet, 6 millions pour les Tibétains exilés en Inde et au Népal et 3 millions pour renforcer les capacités de la CTA en matière de démocratie et gouvernance.

Tibet-news

Weil Tashi Wangchuk ein Verfechter der tibetischen Sprache ist, wurde er im Januar 2016 zu 5 Jahren Gefängnis verurteilt. Wangchuk wurde nun nach Beendigung seiner Strafe aus dem Gefängnis entlassen, muss aber weiterhin für fünf Jahre in Hausarrest verbleiben. Diese Zusatzstrafe ist eine klare Verletzung internationaler Menschenrechtsnormen und bedeutet den Verlust des aktiven und passiven Wahlrechts, der Rede-, Presse-, Versammlungs-, Vereinigungs- und Demonstrationsfreiheit, sowie des Rechts andere Funktionen in staatlichen, unternehmerischen oder sogar in Volksorganisationen einzunehmen. Und das alles nur weil er entschieden für die Bewahrung und Pflege des Grundrechts auf Sprache und Kultur seines Volkes eintritt. - Pierre Baumann, président

Gesamtbericht nach zu lesen auf: www.tchrd.org (Tibetan Centre for Human Rights)

VOUS ÊTES ENSEIGNANTS ET VOUS SOUHAITEZ PARLER DU TIBET EN CLASSE ?

Consultez notre offre pédagogique en ligne. Nous réalisons également des animations en classe sur demande. N'hésitez pas à nous contacter.

EXPOSITION VIRTUELLE "TIBET : 60 ANS D'EXIL"



Nous invitons toutes celles et ceux qui n'ont pas eu l'occasion de se rendre à l'abbaye de Neumünster fin 2020, à consulter notre site web où nous avons rendu possible la visite virtuelle des 12 portraits de notre exposition.

Défendre les droits humains et la culture tibétaine

Le visage de la population tibétaine, au Tibet et en exil, a beaucoup changé depuis 1959. Ces 10 dernières années, le nombre de Tibétains qui s'exilent en Inde et au Népal a fortement diminué. Cela est dû, notamment, à l'imperméabilité grandissante des frontières chinoises avec ses voisins. Parallèlement, le taux de natalité est faible dans les "settlements" (villages tibétains) et la migration vers les pays occidentaux ou villes indiennes est importante. Dans des écoles tibétaines des Tibetan Children Villages (TCV) en Inde ou de la Snow Lion Foundation (SLF) au Népal, le nombre d'élèves tibétains a également diminué et les écoles accueillent de plus en plus de jeunes venant des régions himalayennes, issus de familles indiennes ou népalaises à la culture proche de la culture tibétaine. Par ailleurs, malgré une apparente amélioration des conditions de vie des Tibétains vivant en exil, la situation des droits humains au Tibet ou au Népal reste alarmante! Les arrestations arbitraires sont nombreuses et la liberté d'expression sur les sujets culturels est inexistante.

Face à ces constats, nous affinons notre stratégie.

À travers nos actions, nous souhaitons contribuer à la **défense des droits humains** des Tibétains, tels qu'ils ont été définis en 1948 dans la Déclaration universelle des droits de l'homme. En plaçant la défense de la **culture tibétaine** au cœur de notre action, nous souhaitons soutenir la préservation et la pratique de la langue, de l'art, de la religion, des coutumes, des connaissances, de la médecine, du folklore, de l'artisanat, ...

Il s'agit également d'assurer sa transmission à travers l'éducation.

Même si les Tibétains ont connu une certaine réussite économique, la situation de leurs droits n'a pas changé d'un iota. Il est essentiel de continuer à se battre pour que les droits des Tibétains soient respectés et leur culture préservée. Aujourd'hui, une certaine défiance internationale vis-à-vis de la Chine pousse les puissances occidentales à ré-écouter les minorités réprimées en Chine. Il s'agit d'une occasion à saisir pour faire entendre la voix des Tibétains.



POUR FAIRE UN DON

CCP : IBAN LU27 1111 1234 5672 0000

BIC CCPLLULL

ou BGL BNP PARIBAS :

IBAN LU52 0030 7418 5129 0000

BIC BGLULLLL

Grâce aux cofinancements du Ministère des Affaires Etrangères :

– tout **don de 40€** nous permet d'envoyer **directement 100€ en Inde** pour la réalisation de nos projets.

– tout **don de 20€** nous permet d'envoyer **directement 100€ au Népal** pour la réalisation de nos projets.



Changez la vie d'un enfant tibétain, devenez parrain ou marraine !
Mettez vos compétences à notre service, devenez bénévole !
Renforcer notre communauté, devenez membre !

Si vous souhaitez devenir membre de l'association, parrain ou bénévole, contactez-nous !

Cotisation membres : 25€ / Etudiants : 10€